

## Le PLU annulé, l'association Agir pour la Crau crie victoire

[SAINT-MARTIN-DE-CRAU](#) / PUBLIÉ LE JEUDI 07/08/2014 À 05H22

Il ne s'agit que d'une étape, mais l'annulation du Plan local d'urbanisme de Saint-Martin de Crau sonne déjà comme une victoire pour l'association Agir pour la Crau, qui conteste depuis plusieurs années le document d'urbanisme. Du côté du maire, Claude Vulpian, c'est plutôt la soupe à la grimace. "*Le contribuable paiera !*", titrait-il mardi sur son blog en dévoilant la décision du tribunal administratif de Marseille d'annuler le PLU, rendue le 11 juillet dernier. Car élaborer un nouveau document d'urbanisme, "*ça va nous coûter pas mal d'argent. À l'heure où il faut faire des économies, cette décision est particulièrement mal venue*", regrettait-il hier en annonçant déjà son intention de faire appel.

Sur le fond, la décision est "*surprenante*" selon Claude Vulpian : "*Lorsqu'on est passés devant le tribunal administratif, l'association a développé 17 éléments. 16 avaient été a priori rejetés. Le 17e, c'est qu'on n'avait pas fait assez de publicité sur l'élaboration du PLU. On a retrouvé tous les documents qui prouvaient qu'on avait fait les démarches, on les a remis à la justice et on était sereins.*" "*La commune n'a pas assuré une information suivie dans la revue municipale ni une présentation par affichage au fur et à mesure de l'évolution du projet*", juge Agir pour la Crau dans un communiqué. Une simple question de manque de communication ? Joëlle Longhi précise : "*C'est un élément important dans la mesure où il y a eu un déni de démocratie puisque la population n'a pas été consultée pour décider de l'avenir de sa ville.*" Quoi qu'il en soit, pour la porte-parole de l'association, "*c'est une grande victoire car ce PLU était la problématique à l'origine de la création de notre association*".

Derrière ce motif de forme se cache une polémique plus vaste sur l'utilisation des espaces agricoles et la création de hangars dédiés à la logistique. "*Cette décision va mettre un fin à une espèce de frénésie bétonneuse dans la Crau*", juge Joëlle Longhi. "*Je pense que ce recours a été fait contre le développement de la logistique. Mais les permis ne seront pas annulés*", assure Claude Vulpian. Le retrait du PLU, s'il était confirmé en appel, obligerait en effet à revenir aux dispositions antérieures en matière d'urbanisme, c'est-à-dire le Plan d'occupation des sols... qui ne prévoyait pas la possibilité de construire l'essentiel de ces entrepôts. "*Nous ne sommes pas des imbéciles, on ne va pas demander la destruction de ce qui a déjà été construit*", lance la porte-parole d'APLC.

"*Il y a plus de terrains à construire dans le Pos que dans le PLU*", assure Claude Vulpian. "*Il n'y a pas de commune plus exemplaire que nous en matière d'environnement*". Le maire met aussi en avant une autre conséquence : "*Les Caphanais qui espéraient pouvoir construire sur leur terrain un logement souvent modeste pour leurs enfants ne pourront pas le faire.*" Et de fustiger Agir pour la Crau, "*des gens qui ont du temps à perdre et qui en font surtout perdre aux Saint-Martinois*".

"*Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage*", répond Joëlle Longhi. "*Tout est bon pour nous décrédibiliser. On se bat pour que ce territoire de la Crau. On est petits, pas riches mais hargneux. On ne va pas baisser les bras maintenant.*" Claude Vulpian dénonce, lui, une injustice : "*On nous pénalise parce qu'on veut se développer.*"

**Sylvain Pignol**

---

**18 mars 2004** : le conseil municipal vote le passage du Plan d'occupation des sols au Plan local d'urbanisme.

**5 juillet 2011** : le PLU est définitivement adopté par le conseil municipal.

**11 juillet 2014** : le tribunal administratif de Marseille annule le PLU.

**5 août** : le maire de Saint-Martin annonce son intention de faire appel.